

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 04202

Numéro SIREN : 815 274 683

Nom ou dénomination : 2T FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Laurent GRANEL, Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS 2T FORMATION, 6 chemin de la Plaine, Zone Industrielle en Jacca, 31770 COLOMIERS, RCS Toulouse 815 274 683,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2021,

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

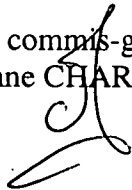
PROROGEONS jusqu'au 30/06/2022

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 de la SAS 2T FORMATION, 6 chemin de la Plaine, zone industrielle en Jacca, 31770 COLOMIERS, RCS Toulouse 815 274 683,

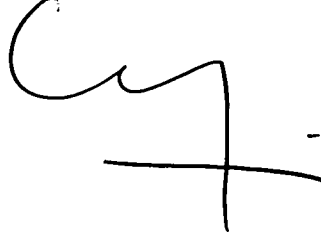
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulouse, le 05/04/2022

Le commis-greffier,
Anne CHARRAS



Le Président du tribunal de commerce
Laurent GRANEL

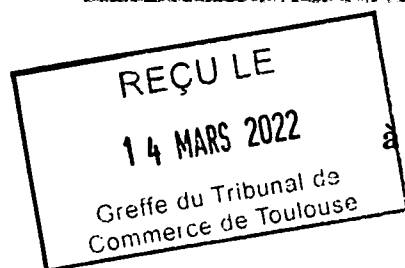
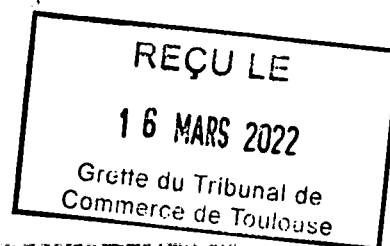


Frais de greffe de la présente ordonnance : 35.29 € TTC (24.49 € HT – 4.9 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



2T FORMATION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 6 Chemin de la plaine
31770 COLOMIERS
815 274 683 RCS TOULOUSE



REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de TOULOUSE

Le soussigné Théo TAHAR,

Agissant en qualité de Président de la société 2T FORMATION, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 6 Chemin de la plaine, 31770 COLOMIERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 815 274 683 RCS TOULOUSE,

A l'honneur de vous exposer que :

La société 2T FORMATION a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30 septembre 2021.

Elle devrait donc, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois à compter de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire en raison de la charge de travail supplémentaire liée aux contrôles qualitatifs successifs que la société 2T FORMATION a dû réaliser durant la période de décembre 2021 à mars 2022 dans le cadre de l'obtention de la certification QUALIOPI et du label DATADOCK, et du maintien de son statut d'organisme testeur du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité « CACES » ainsi que du déménagement dans de nouveaux locaux sur le mois de mars 2022.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2021 conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à COLOMIERS
Le 8 mars 2022

M. Théo TAHAR
Président